

EXCLUSIF - WALLONIE



Un mince filet d'eau pour 1.476 mauvais payeurs

En 2016, les distributeurs d'eau ont sanctionné ferme

L'eau a rarement autant mérité son surnom d'or bleu. Alors que son prix n'a cessé de grimper ces dernières années, des ménages semblent avoir de plus en plus de difficultés à régler leurs factures. Pour dissuader les mauvais payeurs, les distributeurs ont une arme ultime : le limiteur de débit. 1.476 ménages wallons ont été sanctionnés en 2016. Un dispositif dénoncé par le réseau wallon de lutte contre la pauvreté.

Le limiteur d'eau, c'est un dispositif assez simple qui peut avoir de lourdes conséquences. Il s'agit d'une pastille en plastique qui est posée en amont du compteur d'eau. Son but ? Limiter le débit à seulement 50 litres par heure. Avec un tel débit, il faut largement plus de deux heures pour remplir une baignoire ! Et impossible de faire fonctionner un chauffe-eau au gaz ou encore un lave-linge.

Cette pastille en plastique, c'est l'arme des distributeurs d'eau quand il s'agit de convaincre certains récalcitrants qui refusent obstinément de payer leurs factures.

Interrogé sur la question par le député MR Olivier Maroy, le ministre de l'Environnement, Carlo Di Antonio (cdH), a révélé qu'en 2016, près de 1.500 Wallons ont été touchés par cette mesure plutôt sévère. Mais le cadre réglementaire a changé. Et les distributeurs ne

peuvent plus placer ces pastilles comme bon leur semble. « L'arrêt d'août 2016 a établi un encadrement à cette pose avec le recours systématique à l'avis préalable du CPAS », a affirmé le ministre Carlo Di Antonio au Parlement wallon. « Cet encadrement réglementaire, intervenu fin août 2016, a eu un effet immédiat quant au nombre de limiteurs posés en 2016 puisqu'ils ne sont plus que 1.476 recensés pour les quatre principaux distribu-

En 2015, 140.696 ménages ont eu des difficultés pour régler leur facture

teurs d'eau (SWDE, CILE, IECBW, INASEP). » En 2015, ce sont 2.262 limiteurs qui avaient été installés.

UN DISPOSITIF CRITIQUÉ

Du côté du secteur associatif, on reste très critique. « Il faut être très clair », lance Christine Mahy, secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. « Nous sommes contre la pose des limiteurs de débit et

contre les coupures. À notre sens, il faut régler autrement le problème des factures impayées. Les limiteurs sont parfois installés chez des personnes qui sont dans la dèche et servent de leviers pour faire peur à l'hypothétique mauvais payeur. Et ces limiteurs peuvent mettre ces mêmes personnes encore davantage dans la difficulté. Face à un robinet qui ne laisse passer qu'un mince filet d'eau, il est impossible de faire des biberons pour le bébé ou de nettoyer l'intérieur d'une maison. »

Face à ce constat, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté a sensibilisé le ministre-président Paul Magnette et Carlo Di Antonio. « J'ai organisé en mon cabinet une rencontre avec le réseau wallon de lutte contre la pauvreté et d'autres acteurs du dossier », a confirmé pour sa part Carlo Di Antonio, devant les parlementaires wallons ce lundi. « Il a été admis que la pose des limiteurs de débit ne doit pas se tromper de cible : elle doit servir à limiter les impayés de factures d'eau pour les mauvais payeurs, pas pour les personnes qui sont en réelle difficulté de paiement du fait de revenus insuffisants ou de circonstances particulières. » Un dialogue que Christine Mahy juge « positif ». Et le ministre a ajouté qu'une étude sera réal-

Lorsque le limiteur de débit est installé, il faut...

- 18 secondes pour remplir un petit verre d'eau
- 4 minutes pour remplir une casserole
- 12 minutes pour remplir la chasse d'un W.C.
- 2 heures pour remplir un bain

...sée par Aquawal, l'Union des distributeurs d'eau, afin d'avoir une meilleure connaissance des personnes qui sont soumises à ces limiteurs et ainsi d'encore mieux encadrer la pose de ceux-ci. Mais Carlo Di Antonio l'a annoncé : il est contre l'interdiction totale des limiteurs, « car l'effet sur le nombre d'impayés et les irrécouvrables serait immédiat. Ceux-ci devraient alors être compensés par une augmentation des tarifs de l'eau, répartie sur l'ensemble des ménages wallons. »

GUILAUME BARKHUYSEN

LE 28 JANVIER 1945, IL AVAIT DÉTRUIT SEUL UN... TANK

Le héros des Ardennes mérite sa médaille

James « Maggie » Megellas aura-t-il enfin la distinction qu'il mérite ? Cet homme, originaire de Fond du Lac dans le Wisconsin, vit aujourd'hui à Colleyville, dans le Texas, avec son épouse Carole. James est un héros. Son histoire nous ramène 72 ans plus tôt. Le 28 janvier 1945, ce parachutiste de la 82^e Airborne Division a sauvé sa section grâce à un geste de bravoure incroyable. Le premier lieutenant Megellas marchait avec ses hommes depuis des kilomètres quand il est arrivé aux portes du village belge de Herresbach (Amblève). Ils avaient de la neige jusqu'aux genoux. Éreintés, affamés, ils se préparaient à manger quand le commandant Ruben Tucker dit à James : « Greek (Ndlr : son sur-



James (à droite) à Remouchamps, en janvier 1945. © DR

nom, vu ses origines grecques, emmène ces deux chasseurs de chars et rentre dans ce village. »

IL TUE 28 ALLEMANDS

Megellas marchait devant ces chasseurs de chars quand il tomba nez-à-nez avec un bataillon allemand. Le rapport de force était de 10 contre 1 en faveur de l'ennemi. Très vite, il menait courageusement ses hommes vers le bataillon pour les surprendre. « Nous les avons entourés ». Cela a duré 10 minutes, 100 militaires allemands furent tués et 180 capturés. Megellas avait tué 28 Allemands ce jour-là mais il avait surtout attaqué, seul, un tank Mark V Panther qui pointait son canon en direction de sa section. Il avait foncé sur lui avec sa mitrailleuse et deux grenades. Il a d'abord lancé une grenade fumigène avant de

monter sur le char. Puis, il a jeté une grenade à fragmentation dans le char, le détruisant et tuant son équipage. Il avait sauvé la vie de ses hommes. Bardé de distinctions, dont la Silver Star, l'homme qui fêtera ses 100 ans le 11 mars n'a pourtant jamais eu la plus haute distinction qu'il méritait : la « Medal of Honour ». La raison ? L'épisode du char n'était pas connu par le général qui l'avait distingué. Depuis, des députés de l'État du Wisconsin essaient qu'on lui rende justice. Pour cela, il faut que le président des États-Unis accepte de lui décerner cette médaille. James a été traité de l'armée avec le grade de lieutenant-colonel. Après la bataille des Ardennes, il a continué vers les Pays-Bas (son personnage est joué par John Ratzberger dans « Un pont trop loin ») puis à Berlin. »

PIERRE NIZET



Il va avoir 100 ans ! © DR

TÉLÉPHONIE

Le « roaming » supprimé pour les prochaines vacances d'été

Bonne nouvelle pour votre facture de GSM si vous avez l'habitude de voyager en Europe et, notamment, en vacances. Dès le 15 juin prochain, le « roaming », ce supplément que vous devez payer lors de vos communications, mais aussi pour l'envoi de SMS et le surf à l'étranger, sera supprimé. Cela est dû à l'accord intervenu, la nuit de mardi à mercredi au sein de l'Union européenne, à propos des tarifs de gros pour les opérateurs mobiles. Il s'agit en l'occurrence des prix que les opérateurs peuvent se facturer mutuellement pour l'utilisation de leurs réseaux. Comme par exemple ce que Deutsche Telekom peut facturer à Proximus, si un client de ce dernier surfe ou appelle avec son téléphone mobile d'une ville allemande. Pour la téléphonie, par exemple, le prix passera de 5 à 3,2 cent alors que le prix du SMS diminuera de 2 à 1 cent. Ces diminutions mais aussi cette unification permettent aux opérateurs européens de ne plus facturer ces frais à leurs clients. Si les Européens ont de quoi se réjouir, il ne faut pas oublier que cette mesure est en discussion depuis... 2015. »

VOITURES D'OCCASION

Kilométrage certifié : 4.000 Car-Pass posent problème

Julien se mord les doigts. Lors de l'achat de son véhicule d'occasion dans un garage, notre lecteur de la région namuroise n'a pas déplié le Car-Pass remis par le vendeur. Le document attestant du kilométrage était plié en deux. Seules les dernières lignes du décompte étaient visibles. C'était il y a un an. À l'occasion d'un récent entretien, notre lecteur découvre la totalité du décompte. Consternation : le compteur passe de 67.599 km (novembre 2013) à 13.600 (mars 2014) pour atteindre 60.510 le 5 février 2016. Julien se demande si sa voiture n'a pas roulé deux fois plus qu'annoncé. Le certificat est un document officiel établi après un examen « Occasion » au contrôle technique. L'ASBL Car-Pass en a délivré plus de 800.000 en 2015. Nous l'avons contacté pour déterminer comment une telle incohérence a pu se produire. « L'année dernière, nous avons reçu 4.000 dossiers pour un problème de ce genre ou similaire », indique Michel Peelman. Dans 90 % des cas, le dossier a été résolu endéans une semaine. La plupart du temps, il était déposé par le vendeur lui-même. La voiture est encodée à chaque passage au garage. « Si une donnée n'est pas cohérente, nous envoyons un message d'erreur au garage. S'il ne corrige pas, l'erreur demeure encodée », explique Mi-



À lire attentivement ! © V.R.

chel Peelman. Beaucoup d'erreurs sont dues à l'inattention. Mais parfois, elles sont délibérées. Vérification faite, ce n'est pas le cas pour Julien. Le chiffre de 60.150 km est correct. Il suffit d'aller au contrôle technique pour obtenir un Car-Pass en ordre.

RÉAGIR DE SUITE

N'empêche, Julien garde l'impression d'avoir été floué. « Cette mésaventure démontre bien l'intérêt de lire intégralement le Car-Pass au moment de l'achat. S'il y a un problème, on peut toujours se désister », rappelle Michel Peelman. Par la suite, c'est nettement plus compliqué d'obtenir gain de cause, surtout si plusieurs mois ont passé. « Faute d'obtenir un accord avec le vendeur, il ne reste plus que la plainte en justice, sans aucune certitude », précise notre interlocuteur. Le juge ne manquera pas de faire remarquer au plaignant sa légèreté vis-à-vis du Car-Pass. »

YANNICK HALLET